

## Un nouveau modèle institutionnel pour Bruxelles : + simple, + lisible, + cohérent, + efficace

La Région bruxelloise est souvent décriée pour sa trop grande complexité institutionnelle : une Région, trois Commissions communautaires, deux Communautés, 19 communes... Autant d'entités qui exercent chacune des politiques tantôt complémentaires, tantôt concurrentes, tantôt ouvertement contradictoires.

Ainsi, l'existence de deux programmations en matière d'accueil de l'enfance, avec des normes d'agrément différentes et des régimes distincts en matière d'inscription, complique singulièrement la vie des familles et des opérateurs d'accueil. De même, l'impossibilité pour des associations d'être soutenues par un pouvoir public francophone si elles le sont par un pouvoir public néerlandophone (et inversement), et ce alors qu'elles s'adressent bien souvent à une population multiculturelle, est difficilement compréhensible. Cette situation entraîne de plus un gaspillage d'argent public par la multiplication d'infrastructures « sexuées linguistiquement » (bibliothèques, centres culturels, médias, etc.), qui participent en outre au morcellement de l'identité bruxelloise : dans une ville réputée bilingue, et cosmopolite dans les faits, le cloisonnement des politiques culturelles au sens large (en ce compris l'enseignement) empêche la rencontre des différentes communautés, et peut engendrer le repli sur soi.

Par ailleurs, nombre des infrastructures évoquées ci-dessus sont actuellement communales. Or, la création et l'entretien de tels équipements représentent un coût très important pour les finances locales, alors qu'elles profitent à une population dépassant largement le territoire communal.

La multiplicité des institutions s'avère quant à elle difficilement compréhensible pour les citoyen-ne-s, qui peinent à comprendre la répartition des compétences entre elles et ne savent dès lors pas toujours à qui s'adresser. Pas toujours évident en effet pour les Bruxellois-es de savoir si le trottoir défoncé devant leur immeuble est communal ou régional, par exemple... Ou pour une famille de savoir si la maison de repos de leur parent dépend de la Commission communautaire commune, de la Commission communautaire française ou de la Communauté flamande !

Or, pour être efficaces, les institutions doivent être non seulement adaptées aux spécificités des populations qui vivent sur notre territoire, mais elles doivent aussi être lisibles et compréhensibles par le plus grand nombre. Il y va de notre capacité à rencontrer les défis bruxellois : boom démographique, dualisation sociale, qualité de vie.

Pour rencontrer ces objectifs, et répondre aux nombreux constats posés plus haut, Ecolo a élaboré un modèle institutionnel cohérent pour Bruxelles, basé sur des propositions qui, d'une part, simplifient les institutions et, d'autre part, réorganisent les compétences.

### ***Panel du matin : des institutions simplifiées au service d'une politique efficace***

#### ***a) Suppression des commissions communautaires***

La coexistence, au niveau bruxellois, de quatre assemblées parlementaires et de quatre exécutifs composés à partir des mêmes membres, ne se justifie pas. Ecolo propose dès lors de supprimer les commissions communautaires et de transférer l'exercice de l'intégralité de leurs compétences à la Région, tout en maintenant des mécanismes de protection de la minorité néerlandophone (pour les politiques actuellement exercées par la Commission communautaire commune).

#### ***b) Réorganisation des compétences entre communes et Région***

En ce qui concerne les rapports entre les 19 communes et la Région, Ecolo propose d'aller plus loin encore que l'accord intrabruellois conclu dans le cadre de la 6e réforme de l'État, et de simplifier la répartition des compétences entre les deux niveaux de pouvoir. Ainsi, nous souhaitons transférer à la Région des éléments clairement d'intérêt supra-communal, comme les grands espaces verts et les grands équipements sportifs actuellement communaux

(piscines...).

De manière générale, Ecolo considère que les relations entre la Région et les communes doivent s'inscrire dans les lignes de force suivantes :

1° le respect du principe de subsidiarité qui consiste à mener les politiques à l'échelon où elles sont les plus efficaces pour répondre aux problèmes des Bruxellois. Les régionalisations évoquées au paragraphe précédent mettent en œuvre ce principe ;

2° la contractualisation des rapports entre la Région et les communes, les subsides régionaux étant conditionnés au respect par la commune des politiques sectorielles régionales ;

3° la déconcentration de services régionaux : pour allier cohérence de l'action régionale et proximité avec les citoyens, dans différentes politiques, des satellites de proximité gravitent autour d'une maison mère régionale (guichets emploi, Maison de l'énergie et de l'écoconstruction...);

4° la recherche d'économies d'échelle tout en préservant les indispensables services publics de proximité.

### ***Panel de l'après-midi : des compétences redistribuées pour rencontrer les défis régionaux***

#### ***a) Régionalisation de compétences communautaires***

Alors que le fait régional s'est progressivement affirmé depuis la première réforme de l'État, Ecolo estime que le rôle et les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles doivent être revisités afin de déployer ses compétences autour des deux piliers que constituent l'enseignement et la culture. Parallèlement, Ecolo souhaite octroyer symétriquement aux trois Régions de nouvelles compétences actuellement dévolues aux Communautés : la formation professionnelle, l'aide sociale, les personnes handicapées, la santé, l'accueil et l'intégration des immigrés, l'accueil de l'enfance, le sport, la jeunesse et l'aide à la jeunesse.

#### ***b) Régionalisation de compétences fédérales***

Les règles de répartition des compétences en matière culturelle ne sont pas adaptées au caractère bilingue de la Région bruxelloise en ce qu'elles ne permettent pas à la Région de développer des initiatives bilingues. Ces règles, conçues dans une perspective communautaire unilingue, sont ainsi en décalage tant avec la réalité institutionnelle que sociologique de la capitale. Ce cloisonnement communautaire, au sens institutionnel du terme, rend tout projet de collaboration entre acteurs culturels bruxellois des deux Communautés particulièrement difficile alors qu'ils sont voisins, attirent un public commun et poursuivent des démarches artistiques parfois similaires. Certes, un régime supplétif a été prévu pour les institutions ou initiatives bilingues en matière culturelle à travers la compétence résiduelle de l'État fédéral. Force est cependant de constater qu'il se contente de gérer les institutions scientifiques fédérales sans investir aucun autre champ de ses compétences culturelles sur le territoire bruxellois.

Face à ce constat, Ecolo propose de transférer à la Région bruxelloise les compétences culturelles bicommunautaires d'intérêt régional. Cette notion inscrite pour la première fois dans les textes de la 6e réforme de l'État doit à présent être considérablement élargie pour englober notamment la compétence en matière de télévision locale bilingue ou la création de bibliothèques bilingues dans notre capitale.

Par ailleurs, compte tenu de l'importance sociale, culturelle et économique du bilinguisme à Bruxelles et l'inertie coupable de l'État fédéral en la matière, il nous semble primordial de permettre la création d'un enseignement bilingue à Bruxelles et dès lors de confier cette compétence à la Région bruxelloise. Cette compétence spécifique s'exercerait sans préjudice de la compétence des Communautés en matière d'enseignement.